SOMMAIRE INTERACTIF

| 1-0 Rapport d'activités 2022 du SIOCA-tampon |
|---|
| 2-1 Tarifs 2024 de l'eau potable-tampon |
| 2-2 Tarifs 2024 de l'assainissement collectif-tampon |
| 2-3 Tarifs 2024 de l'assainissement non collectif-tampon |
| 2-4 Avenant N°1 au contrat territorial 23 25 du SAGE-tampon |
| 2-5 Proposition de martelage des bois-tampon |
| 2-6 Evolution des tarifs de la vente du bois aux particuliers- |
| tampon |
| 2-7 Modification des statuts du syndicat mixte de l'aulne-tampon |
| 3-1 Convention groupement commandes marché site internet- |
| tampon |
| 3-2 Avenant convention groupement commandes marchés |
| assurance-tampon |
| 3-3 MAPA-tampon |
| 4-1 Convention partenariat Région Bretagne politique mobilité- |
| tampon |
| 4-2 Programmation des itinéraires et aménagements cyclables- |
| tampon |
| 5-0 Composition conférence régionale politique réduction artificial |
| sation s |
| 6-1 Convention partenariat accompagnement culture lab |
| stratégie culturelle-t |
| 6-2 Pacte de développement culturel-tampon |
| 7-1 Renouvellement convention occupation temporaire suivi scie- |
| ntifique bagua |
| 7-2 Contrat prise en charge déchets materiaux construction eco |
| organismes-ta |
| 8-1 Demande subvention Association Wakan Douar Carrefour |
| des transitions-tam |
| 8-2 Convention partenariat Association Mobil Emploi-tampon |

| 9-1 Bon d'achat cadeau de fin d'année au personnel-tampon | 43 |
|---|----|
| 9-2 Bon d'achat cadeau de fin d'année aux enfants du personnel- | |
| tampon | 45 |
| 10-1 Compte rendu des délibérations du bureau communautaire | |
| du 5 octobre 202 | 47 |

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

<u>Présents</u>: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne, PERON Sophie

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 30

Votants: 30

- dont « pour » : 30

- dont « contre » : 0

- dont abstention: 0

Objet 1-0: Rapport d'activités 2022 du SIOCA

Le rapport d'activités 2022 du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) a été communiqué à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour information, conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales. (Cf Annexe 1).

Après une présentation des éléments principaux du rapport d'activités par Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président du SIOCA et sur proposition de Josiane KERLOCH,

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO84_1-DE

Tél. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activités 2022 du SIOCA

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance: TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31

- dont « pour » : 29 - dont « contre » : 0 - dont abstention: 2

Objet 2-1: Tarifs 2024 de l'eau potable

Michel BUREL, Vice-Président délégué, expose au Conseil Communautaire que :

- Le contrat de Délégation de Service Publique de l'eau potable qui lie la Communauté de communes à la SAUR verra pour 2024 une actualisation de 1,56 % des tarifs appliqués.
- Un indice des prix à la consommation de + 4,9 %,
- Le taux d'actualisation de l'accord cadre travaux de + 3,6 %,
- La volonté de conserver un réseau d'eau potable caractérisé par un excellent rendement, pour gérer au mieux les ressources dans une vision de développement

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL71_21-DE

durable, nécessite une capacité de financement importante pour la gestion patrimoniale des réseaux.

Considérant ces éléments,

Il est proposé, pour la part CCHPB, une hausse de 4,9 % des tarifs en 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Tarifs cau potable | 2023 | 2024 |
|---------------------------|--------|--------|
| Abonnement (€HT/an) | 41,20 | 43,22 |
| 0 à 200 m³ (€HT) | 0,8343 | 0,8752 |
| 200 à 6 000 m³(€HT) | 0,7004 | 0,7347 |
| Au-delà de 6 000 m³ (€HT) | 0,5768 | 0,6051 |

Ces propositions de tarifs pour 2024 ont reçu un avis favorable de la Commission Eau potable réunie le 19/10/2023.

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :

- Adopte les tarifs de l'Eau, tels que proposés, à compter du 1er janvier 2024, pour l'année 2024.

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 2-2: Tarifs 2024 de l'assainissement collectif

Michel BUREL, Vice-Président délégué, expose au Conseil Communautaire que !

- Le contrat de Délégation de Service Publique de l'assainissement collectif qui lie la Communauté de communes à la SAUR verra pour 2024 une actualisation de 1,69 % des tarifs appliqués,
- Un indice des prix à la consommation de + 4,9 %,
- Le taux d'actualisation de l'accord cadre travaux de + 3,6 %,
- Un programme de renouvellement des réseaux d'assainissement important lié aux projets d'aménagement des centres des communes (Plozévet, Plonéour-Lanvern) et la création du système d'assainissement de Gourlizon.

Délibération 2-2- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL71_22-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL71_22-DE

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Il est proposé, pour la part CCHPB, une hausse de 2.4 % des tarifs en 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Assainissement collectif Part collectivité € HT | | | |
|--|---|--|--|
| Détail | Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023 | Tarifs proposés au 1 ^{er} janvier 2024 | |
| Part fixe - Abonnement | 30,90 | 31,64 | |
| Part fixe - Abonnement Domaine de Bel Air | 2209,87 | 2262,91 | |
| Consommation - 1 à 10000 m3 | 1,0631 | 1,0865 | |
| Consommation - 10001 à 50000 m3 | 0,0000 | 0,0000 | |
| Consommation > 50000 m3 | 0,0000 | 0,0000 | |
| Traitement des graisses / m3 | 54,2622 | 55,5645 | |
| Traitement des matières de vidange / m3 | 1,1699 | 1,1980 | |
| Contrôle cession immobilière 1 immeuble | 10,30 | 10,55 | |
| Contrôle cession immobilière > 3 immeubles | 10,30 | 10,55 | |

Ces propositions de tarifs pour 2024 ont reçu un avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 24/10/2023.

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

 Adopte les tarifs de l'Assainissement collectif, tels que proposés, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour l'année 2024.

La Présidente,

E Fax 02

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVINAnnie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé,GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles,KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLECYves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck,RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 2-3: Tarifs 2024 de l'assainissement non collectif

Michel BUREL, Vice-Président délégué, expose au Conseil Communautaire que :

- Le contrat de Délégation de Service Publique de l'assainissement non collectif qui lie la Communauté de communes à la SAUR verra pour 2024 une actualisation de 3,06 % des tarifs appliqués,
- Un indice des prix à la consommation de + 4,9 %,
- La volonté de mettre en place un service d'accompagnement des installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement (496 installations sur le territoire).

La commission assainissement réunie le 24/10/2023, propose d'appliquer une hausse pour la part collectivité de 4,9 % et d'imputer une part collectivité sur :

Délibération 2-3 - Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 FL71 23-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL71_23-DE

- la contre visite contrôle de réalisation : 22,15 €HT
- le contrôle périodique pour les non conformes à risques sanitaires / 4 ans : 22,15 €HT

Il en résulte l'évolution des tarifs comme suit :

| Total | Tarifs 2023 | Tarifs 2024 |
|---|-------------|----------------|
| Contrôle de conception | 103,30 | 106,93 |
| Contrôle de réalisation | 125,10 | 129,23 |
| Total neuf | 228,40 | 236,16 |
| Contre visite contrôle de réalisation | 95,52 | 122,81 |
| Contrôle périodique de bon fonctionnement / 8 ans | 112,09 | 115,95 |
| Contrôle périodique (contre-visite) pour les non conformes à risques sanitaires / 4 ans | 74,42 | 101,06 |
| Contrôle conformité - cession immobilière 1 immeuble | 182,30 | 188,12 |
| Contrôle conformité - cession immobilière > 3 immeubles | 182,30 | 188,12 |

Et la part collectivité:

| Et la part conectivite: | | |
|--|-------------|----------------|
| Part de la collectivité | Tarifs 2023 | Tarifs 2024 |
| Contrôle de conception | 23,23 | 24,37 |
| Contrôle de réalisation | 14,78 | 15,50 |
| Contre visite contrôle de réalisation | 0,00 | 22,15 |
| Contrôle périodique de bon fonctionnement / 8 ans | 21,12 | 22,15 |
| Contrôle périodique (contre-visite) pour les non conformes à risques sanitaires / 4 ans | 0,00 | 22,15 |
| Contrôle conformité - cession immobilière 1 immeuble | 10,56 | 11,08 |
| Contrôle conformité - cession immobilière > 3 immeubles | 10,56 | 11,08 |

Ces propositions de tarifs pour 2024 ont reçu un avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 24/10/2023.

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs de l'Assainissement non collectif, tels que proposés, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour l'année 2024.

La Présidente,

Josiane KERLOCH.

Fax 02 98 54 33 0

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance: TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 2-4: Avenant N°1 au contrat territorial 2023-2025 du SAGE Ouest Cornouaille

Michel BUREL, Vice-Président délégué, expose au Conseil Communautaire que le SAGE propose d'intégrer au Contrat Territorial les opérations suivantes, comme détaillé dans l'Avenant N°1 annexé au présent rapport (Cf Annexes 2-4).

- L'acquisition de 28,6 ha par le SIEG dans le cadre du plan de lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage de Bromuel (210 000 €)
- Le renforcement des actions de sensibilisation sur l'eau (grand cycle et petit cycle) sous les maitrises d'ouvrage de la CCPBS et de la CCHPB
 - > 14 968 \in pour l'animation d'actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.
 - > 14 400 \in pour l'animation d'actions de sensibilisation sous maitrise d'ouvrage de la CCHPB.

Délibération 2-4- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 FL76 24-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL76_24-DE

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise La Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat territorial du SAGE Ouest-Cornouaille.

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 2-5: Proposition de martelage des bois

Michel BUREL, Vice-Président délégué, expose au Conseil Communautaire que dans le cadre de la gestion forestière des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Pour l'année 2024, l'ONF propose sur les terrains de :

- Kergamet : de réaliser une coupe irrégulière sur une surface de 2,47 hectares pour un volume présumé réalisable de 74 m³ à destination de la vente à des particuliers. *(Cf Annexe 2-5 A)*
- Saint Ronan: de réaliser une coupe sanitaire sur une surface de 1,24 hectare pour un volume présumé réalisable de 40 m³ à destination de la vente à des particuliers. (Cf Annexe 2-5B)

Délibération 2-5- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

1

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_DP36_25-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_DP36_25-DE

2 A, rue de la Mer 19710 POULDREUZI

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise La Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Autorise la Présidente ou son représentant à assister au martelage des parcelles.

La Présidente,

Tel. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour » : 31

- dont « contre » : 0

- dont abstention: 0

Objet 2-6: Evolution des tarifs de la vente du bois aux particuliers

Michel BUREL, Vice-Président délégué, informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de revaloriser, au 1er janvier 2024, le tarif de la vente de bois de chauffage en bord de chemin pour tenir compte de l'évolution des tarifs des travaux forestiers.

Il propose une augmentation de 4€ TTC le stère pour le bois de chauffage en bord de chemin, soit 42€TTC au lieu de 38 €TTC précédemment et un maintien à 18 €TTC le stère le bois de chauffage sur pied.

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Délibération 2-6- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 DP36 26-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_DP36_26-DE

- Fixe le tarif du bois de chauffage en bord de chemin à 42 €TTC le stère, à compter du 01/01/2024.

- Maintient le tarif du Bois de chauffage sur pied à 18 €TTC le stère, à compter du 01/01/2024.

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVINAnnie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé,GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles,KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLECYves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck,RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31

- dont « contre » : 0

- dont abstention: 0

Objet 2-7: Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aulne

Michel BUREL, Vice-Président délégué, expose que le Syndicat Mixte de l'Aulne a modifié les articles 6, 8 et 13 de ses statuts afin de simplifier les modalités de tarification, comme indiqué dans la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2023 transmise à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et annexée au présent rapport (Cf Annexe 2-7).

Sur proposition de Michel BUREL,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Délibération 2-7- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO88_27-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO88_27-DE

- Approuve la décision du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aulne de modifier ses statuts.

La Présidente,

2 A. rue de la Mar 29710 POULDREUZIC Tel. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVINAnnie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé,GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles,KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLECYves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck,RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 3-1 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de réalisation de sites internet

Franck PICHON, Vice-Président délégué, rappelle que la Communauté de Commune a pour objectif de procéder à la refonte de son site internet.

Dans le cadre de la définition de ses besoins et de la rédaction du cahier des charges, les communes de la CCHPB ont été consultées afin de connaitre celles qui souhaiteraient s'associer à la démarche.

Du fait d'un besoin similaire, les communes de PEUMERIT et de PLOVAN ont répondu favorablement.

Délibération 3-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 CP11 31-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CP11_31-DE

Ainsi, il est proposé de conclure un groupement de commandes pour la réalisation des sites internet de ces trois collectivités (*Cf Annexe 3-1*).

L'adhésion d'une autre commune sera tout de même possible dans un délai de 1 an.

Sur proposition de Franck PICHON,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adopte la convention de groupement de commandes

La Présidente,

2 A, rue de la Mer 2 24 (10 POULOREUZIC Tel. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 05

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35
Présents/représentés: 31
Votants: 31
- dont « pour »: 31
- dont « contre »: 0
- dont abstention: 0

Objet 3-2 : Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance

Franck PICHON, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que par délibération en date du 9 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'une convention de groupement de commande avec le CIAS relative à la passation des marchés d'assurances.

En raison de l'estimation globale des marchés, supérieure aux marchés précédents, la législation impose la passation d'une procédure formalisée. Cette dernière implique obligatoirement la réunion d'une Commission d'Appel d'Offre. Or, la convention de groupement prévoit, à son article 6, la constitution d'une Commission Consultative de la Commande Publique.

Délibération 3-2- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 CP11 32-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CP11_32-DE

Afin de ne pas fragiliser juridiquement la procédure, il est proposé d'user de l'article 8 de la convention constitutive du groupement de commande et de modifier cette dernière par voie d'avenant (Cf Annexe 3-2), lequel aura pour objet de substituer l'article 6 comme suit :

« Article 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

La Commission d'Appel d'Offre du groupement est celle de son coordonnateur la CCHPB. »

Sur proposition de Franck PICHON,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'avenant au groupement de commandes avec le CIAS modifiant son article 6.

La Présidente,

Tel. 02 98 54 49 Fax 02 98 54 33

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 31

Votants: 31

- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention: 0

2 A, rue de la Mer 9710 POULDREUZ Tél. 02 98 54 49 04

Objet 3-3 : Information sur les marchés conclus en procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire : délégation de la Présidente

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, Le Conseil Communautaire

- prend acte de la liste des marchés conclus en procédure adaptée depuis le 27 septembre 2023 et jointe en annexe au rapport (Cf Annexe 3-3).

La Présidente,

Josiane KERLOCH

Délibération 3-3- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 CP11 33-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CP11_33-DE

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVINAnnie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé,GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles,KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLECYves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck,RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35
Présents/représentés: 31
Votants: 31
- dont « pour »: 31
- dont « contre »: 0
- dont abstention: 0

 $\underline{\text{Objet 4-1}}$: Convention de partenariat avec la Région Bretagne sur la politique de mobilité

Philippe RONARC'H, rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 a identifié les Régions comme Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR) et a également posé le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en donnant la possibilité aux collectivités de devenir Autorités Organisatrices de la Mobilités (AOM) locales, pour agir à une échelle plus fine et en favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions dans un cadre contractuel.

C'est dans ce cadre que la prise de la compétence mobilité en mars 2021 a permis à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden de se positionner comme un acteur stratégique et incontournable de la mobilité sur son territoire, en collaboration étroite avec la

Délibération 4-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO87_41-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO87_41-DE

Région, qui en sa qualité d'AOM régionale, doit définir les bassins de mobilités et élaborer les contrats opérationnels de mobilité, comme défini dans la loi.

Aussi, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire, aux enjeux de déplacement et permettre l'amélioration des transports en commun, la Région Bretagne a souhaité contractualiser avec les EPCI de Ouest Cornouaille et le SIOCA, par le biais d'une convention cadre sur la période 2023-2027 (Cf Annexe 4-1) et inscrire le réseau BreizhGo dans les territoires.

La convention de partenariat vise ainsi une cohérence renforcée, une mutualisation plus grande et une optimisation des services apportés à la population, ainsi qu'une capacité d'anticipation dans les transitions à mener. La convention a pour objet d'affirmer une mobilisation partenariale forte autour des enjeux de mobilité, projets à l'appui, d'assurer la meilleure articulation des offres et services de mobilités sur le territoire, de s'accorder sur un projet territorial visant à favoriser des mobilités sobres et d'organiser une nouvelle coordination.

Il est ainsi proposé d'inscrire dans la convention les projets suivants :

- L'étude conjointe du fonctionnement du réseau de transport en commun BreizhGo afin d'identifier les adaptations, les optimisations et les évolutions possibles pour répondre au mieux à la demande locale
- ➤ L'organisation du transport à la demande BreizhGo sur le territoire
- Un travail conjoint sur les possibilités d'améliorer l'intermodalité sur le territoire, notamment une réflexion sur l'emport de vélos à l'année dans les transports en commun ou l'adhésion à la plateforme de covoiturage OuestGo ou encore la création d'aires multimodales pour faciliter le report modal et normaliser la pratique du covoiturage
- ➤ L'accompagnement des projets pour une mobilité inclusive et partagée
- ➤ Le partage d'expériences et la définition d'une gouvernance partagée avec, par exemple, la mise à disposition de l'expertise régionale sur la billettique unique Korrigo et la mise en place d'un comité technique et de pilotage tous les deux ans.

Considérant que ces projets sont structurants pour le territoire, Et sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adopte les dispositions de la convention de partenariat, portant sur les politiques de mobilité 2023-2027 avec la Région Bretagne, les EPCIs de l'Ouest Cornouaille et le SIOCA.
- Autorise la Présidente, à signer la convention de partenariat.

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 4-2: Programmation des itinéraires et aménagements cyclables

Philippe RONARC'H, rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental a établi en 2022 une carte des itinéraires cyclables d'intérêt départemental *(Cf carte en Annexe 4-2 A)* qu'il souhaite relier au travers de cheminements adaptés au vélo (vélo routes, pistes cyclables, ...). Le montant estimé des travaux figurant sur cette carte dépasse les 50 m€, l'objectif est d'en réaliser au moins 20M€ sur la période 2022-2028. Ces itinéraires seront réalisés sans qu'aucune participation ne soit demandée aux communes/EPCI.

Cette carte à été partagée avec tous les EPCI du Finistère, afin de s'assurer que les priorités du Département correspondaient à celles des EPCI et communes.

Avant de procéder à la publication de cette carte, le Département revient vers les collectivités pour s'assurer d'un avis favorable sur les priorités identifiées (Cf carte en Annexe 4-2 B).

Délibération 4-2- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO87_42-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO87_42-DE

Pour le territoire du Haut Pays Bigouden,

Le Département prévoit de réaliser la liaison entre Plonéour-Lanvern et Pont L'Abbé par la RD2 et la sécurisation de la traversée de la RD785 à Kerganet, pour la période 2023-28 ainsi que la liaison entre Pouldreuzic et Plozévet par la voie verte « Train carotte », pour la période 2028-34.

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de ces deux itinéraires, inscrits dans la programmation Plan vélo départemental, sur la période 2023-2034.

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVINAnnie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé,GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles,KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLECYves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck,RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 31 Votants : 31

- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention: 0

Objet 5-0 : Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Josiane KERLOCH, rappelle au Conseil Communautaire que l'article 2 de la loi du 20 juillet 2023 du CGCT, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, institue une Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Son rôle est stratégique dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des objectifs territorialisés du SRADDET, en matière de sobriété foncière. La conférence sera également l'instance de référence en matière de dialogue à l'échelle nationale car consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure régionale, nationale et européenne; elle pourra

Délibération 5-0 - Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_IVP53_5-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_IVP53_5-DE

également émettre des propositions d'évolution des objectifs nationaux ou régionaux de réduction de l'artificialisation des sols fixés par la loi.

La composition et le nombre de membres sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme; cet avis devant être transmis dans un délai de 6 mois après le vote de la loi, soit avant le 20 janvier 2024 au plus tard.

Dans ces conditions,

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, incluant quarante-et-un membres, définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune de Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne, sous réserve de :
- La représentativité des maires ruraux à cette instance.

La Présidente,

SHAUT PAVE

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 6-1 : Convention de partenariat relative à l'accompagnement méthodologique de Culture LAB 29 à la construction de la stratégie culturelle intercommunale

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'écriture du projet culturel de territoire de la CCHPB, l'agence culturelle départementale, l'établissement public Culture Lab 29, accompagne actuellement la Communauté de communes, dans la construction de la stratégie culturelle intercommunale.

Missionnée par le Département du Finistère, Culture Lab 29 assure l'élaboration et la mise en œuvre d'une offre d'ingénierie culturelle auprès des communes et intercommunalités du Finistère et intervient en tant que conseiller technique et facilitateur, l'agence ne se substituant pas à la volonté politique et au pilotage technique de la démarche.

Délibération 6-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 CO89 61-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO89_61-DE

Le projet de convention *(Cf Annexe 6-1)* a ainsi pour objet de fixer les objectifs et les modalités de partenariat culturel entre Culture Lab 29 et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la Présidente à signer la convention de partenariat culturel, avec Culture Lab.

La Présidente,

2 A, ma de la Mar 710 FOULDREUZIC Féi. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

<u>Présents</u>: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance: TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 31

Votants: 31

- dont « pour » : 31 - dont « contre » : 0

- dont abstention: 0

Objet 6-2: Pacte de développement culturel

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil communautaire le travail collaboratif mené cette année avec l'État-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère autour du développement culturel du territoire et l'engagement conjoint dans un pacte de coopération territoriale pour accompagner la volonté politique intercommunale en la matière.

Ce pacte (Cf Annexe 6-2) assure à la communauté de communes un accompagnement technique et un soutien financier des institutions pour le déploiement de son projet culturel de territoire (PCT), à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL75_62-DE

Tél: 02 98 54 49 0

Pour soutenir dès 2023 le développement de projets culturels dans le Haut Pays Bigouden, portés en interne ou par des acteurs culturels associatifs,

la Région Bretagne pourrait contribuer à hauteur de 10 500 €; l'État-DRAC Bretagne à hauteur de 8 000 €.

Sur proposition de Jean Louis CARADEC,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les dispositions et modalités de soutien du pacte de développement culturel du Haut Pays Bigouden, avec l'État-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère, annexé à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à signer le pacte de développement culturel 2023-2026,
- Sollicite les subventions 2023 auprès de la Région Bretagne et l'Etat-DRAC Bretagne, relatives aux projets culturels, inscrits dans le pacte.

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVINAnnie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé,GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles,KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLECYves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck,RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 31 Votants : 31 - dont « pour » : 31 - dont « contre » : 0 - dont abstention : 0

Objet 7-1: Renouvellement de la Convention d'occupation temporaire à des fins de collaboration et de suivi scientifique par le baguage (Conservatoire du Littoral, Bretagne Vivante, CCHPB)

Josiane KERLOCH rappelle au Conseil Communautaire que Le Conservatoire du littoral est propriétaire de terrains situés à Trunvel sur la commune de Tréogat, site notamment reconnu pour sa richesse avifaunistique.

De ce fait, des actions de suivis et d'études scientifiques y sont entreprises dans le cadre plus général de programme divers, notamment nationaux, validés par les instances agrées (Conseil National de la Protection de la Nature, Muséum National d'Histoire Naturelle, ...).

Depuis 1988, l'association Bretagne vivante y assure l'organisation et la mise en œuvre d'un programme de recherche par le baguage sur les espèces d'oiseaux paludicoles et autres

Délibération 7-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO88_71-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO88_71-DE

espèces incidentes. Cette opération a notamment pour but d'identifier la migration des oiseaux et la réutilisation du site comme halte migratoire année après année.

Le Conservatoire du littoral a confié la gestion de ses terrains à la CCHPB qui assure ainsi la mise en œuvre du plan du gestion.

Considérant que la CCHPB est gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral,

Sur proposition de Josiane KERLOCH,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Renouvelle la convention d'occupation temporaire à des fins de collaboration scientifique par le baguage entre le Conservatoire du littoral, l'association Bretagne vivante, le bagueur agréé et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (Cf Annexe 7-1),
- Autorise la Présidente, à signer la convention annexée à la présente délibération.

La Présidente.

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 7-2: Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominero, Valdelia et Valobat

Jean-Claude MARLE, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire qu'en application de l'article L. 541-10-1 4° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), la prévention et la gestion des déchets de PMCB doivent être assurées par les metteurs sur le marché.

Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Délibération 7-2- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 CO88 72-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_CO88_72-DE

La filière PMCB s'organise en deux catégories :

La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales ;

La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales...

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de PMCB adopté par l'arrêté interministériel du 10 juin 2022 fixe pour l'année 2024 des objectifs de taux de collecte séparée de 82% pour la catégorie 1 et 53 % pour la catégorie 2, de taux de valorisation des déchets PMCB collectés séparément de 77% pour la catégorie 1 et 48 % pour la catégorie 2 et de taux de recyclage de 35 % pour la catégorie 1 et 39 % pour la catégorie 2 sur l'année 2024.

Ecomaison, Ecominero et Valobat, ont été agréés chacun par un arrêté du 30 septembre 2022 et Valdelia a été agréé par arrêté en date du 6 octobre 2022. A ce titre, Ecominero et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 1 et Ecomaison, Valdelia et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 2. Les éco-organismes prennent en charge les flux constitutifs des déchets issus de PMCB au prorata des quantités (en masse) de PMCB mis sur le marché par les producteurs ayant transféré leurs obligations de responsabilité élargie à chacun des éco-organismes par famille de produits.

Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (Cf Annexe 7-2) pour la période 2023-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les quatre écoorganismes précités.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes pré-cités, de la gestion des déchets issus de PMCB, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des PMCB usagés, de la communication, et de l'accueil des professionnels.

Sur proposition de Jean Claude MARLE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les termes du Contrat, relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominero, Valdelia et Valobat,
- Autorise la Présidente à signer le contrat pour la période 2023-2027, annexé à la présente délibération.

La Présidente,

Josiane KERLOCH.

2 A, rue de la Mer 0710 POULDREUZI Tél. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 31 Votants : 31

- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention: 0

 $\underline{\mathbf{Objet}\ 8\text{-}1}$: Demande de subventions – Association Wakan Douar: Carrefour des transitions

Josiane KERLOCH rappelle que les 7 et 8 octobre dernier, plusieurs associations d'éducation populaire du Pays Bigouden ont organisé le Carrefour des Transitions, pour la deuxième année, à Plonéour.

Cette manifestation s'inscrit dans la volonté de sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et de faire connaître les actions de transition écologique engagées sur notre territoire.

L'an dernier, la communauté de communes a soutenu financièrement l'événement en mettant à disposition, la Halle Raphalen et par délibérations du 7 juillet et du 29 septembre 2022, la CCHPB a versé à l'association, une subvention de 800.00€, correspondant aux frais de location de la salle.

Délibération 8-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL75_81-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL75_81-DE

Par courrier du 4 octobre dernier, l'association Wakan Douar, membre du comité de pilotage du carrefour des transitions 2023, a fait une demande de subvention d'un montant de 800.00€, auprès de la communauté de communes, correspondant, comme en 2022, aux frais de location de la Halle Raphalen, qu'elle a engagés pour l'organisation du carrefour des transitions, les 7 et 8 octobre dernier.

Sur proposition de Josiane KERLOCH,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- Valide le versement d'une subvention à l'association Wakan Douar, d'un montant de huit cents euros (800€).

La Présidente,

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 8-2 : Convention de partenariat avec l'association Mobil' emploi

Philippe RONARC'H rappelle que depuis 2018, la CCHPB apporte son soutien financier à l'association Mobil 'emploi, qui déploie sur le territoire, un service d'aide à la mobilité, afin de faciliter l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité par un retour à l'emploi (bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en formation, salariés en contrat précaire, etc..).

Plus précisément, l'association Mobil 'emploi sollicite le soutien de la collectivité, pour les transports réalisés en horaires atypiques (de 4h à 7h30 et de 19h à 23h). Sachant que ce soutien est complémentaire à celui du Département.

Délibération 8-2- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL75_82-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL75_82-DE

En 2023, l'association indique avoir réalisé environ 10 000 Km, en horaires atypiques, au bénéfice d'une dizaine de personnes du territoire du Haut Pays Bigouden.

Il est ainsi proposé de renouveler la convention de partenariat, entre la CCHPB et l'association Mobil'emploi, pour la période 2023-2025 (Cf Annexe 8-2), avec un montant de subvention à hauteur de 3 500€ (montant identique à 2022).

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat pour la période 2023-2025,
- Autorise la Présidente à signer la convention 2023-2025, annexée à la présente délibération,
- Valide le versement, pour l'année 2023, d'une subvention à l'association Mobil emploi, d'un montant de Trois mille cinq cents euros (3 500€).

La Présidente,

2 A. nie de la Mer 297 10 POULDREUZIO Tal. 03 03 54 49 04 Fax 02 Sc 54 33 00

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés : DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 9-1: Bon d'achat cadeau de fin d'année au personnel

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, rappelle qu'il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire le principe de bon d'achat, accordé au personnel de la Communauté de Communes, en cadeau de fin d'année.

Par délibération en date du 24 Novembre 2022, le Conseil Communautaire avait fixé son montant à $50 \in$ par agent.

C'est la formule Kdo'Pass de la CCI de Quimper - chèques cadeaux spécifiques aux boutiques du Finistère Sud - qu'il est proposé de reconduire mais en revoyant la composition de la pochette cadeau, suite à une demande relayée par les représentants des personnels :

- 25 € en chèques « bleus » utilisables exclusivement en commerces de centre-ville,
- 25 € en chèques « roses », toujours utilisables en commerces de centre-ville mais également en grandes surfaces et galeries marchandes de périphérie.

Délibération 9-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 FL71 91-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL71_91-DE

Cette formule est exonérée des charges sociales.

Un avis favorable a été donné par le CST en date du 20/11/23,

Sur proposition de Jean Louis CARACDEC,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'octroi d'un bon d'achat à l'adresse du personnel de la CCHPB, en cadeau de fin d'année,
- Fixe le montant 2023 de la pochette Kdo'Pass à 50 €, composée de 25 € de chèques « roses » et de 25 € de chèques « bleus »,

- Autorise la Présidente à régler la facture correspondante.

La Présidente,

2 A, rue de la Mer 29710 POULDREUZIC Tél. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 9-2: Bon d'achat cadeau de fin d'année aux enfants du personnel

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, rappelle qu'il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire le principe d'un chèque cadeau Kdo'Pass, proposé par la CCI de Quimper pour le noël des enfants du personnel de la Communauté de communes, âgés jusqu'à 12 ans.

Par délibération en date du 24 Novembre 2022, le Conseil Communautaire avait fixé son montant à 15 € par enfant.

A la réunion préparatoire du CST le 17 octobre dernier, il a été proposé d'augmenter son montant, à 25€/enfant (jusqu'à 12 ans) et d'offrir des chèques « roses » utilisables en commerces de centre-ville mais également en grandes surfaces et galeries marchandes de périphérie.

Délibération 9-2- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023 Reçu en préfecture le 04/12/2023

.021-

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311 FL71 92-DE

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL71_92-DE

Il sera également proposé cette année, une après-midi récréative le mercredi 13 décembre, à la salle Avel Dro, à partir de 16heures, en direction des familles des agents de la CCHPB et du CIAS, autour de la compagnie les Bas-Bleus avec son spectacle « Gourmandise », précédé d'un gouter de noël.

Un avis favorable a été donné par le CST en date du 20/11/23,

Sur proposition de Jean Louis CARACDEC,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Valide l'octroi du chèque cadeau Kdo'Pass, aux agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour le Noël de leurs enfants, jusqu'à leur douzième anniversaire,
- Fixe le montant 2023 à 25 €/enfant en chèques « roses »,
- Autorise la Présidente à régler la facture correspondante.

La Présidente,

1 /3/10

ax 02 98 54 33 0

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente, Plassen Ar Ginkgo, 29710 PEUMERIT sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly,

Représentés: CARIOU Jacques (Pouvoir à STEPHAN Philippe), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à KERLOCH Josiane), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à RONARC'H Philippe), YANNIC Jean-Bernard (Pouvoir à BUREL Michel).

Absents excusés: DUFOUR Marie-Thérèse, KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier,

Absente: PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission: 17 novembre 2023

Membres en exercice: 35 Présents/représentés: 31 Votants: 31 - dont « pour »: 31 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

Objet 10-1 : Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire du 5 octobre 2023

Il convient de rendre compte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 5 octobre 2023.

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 5 octobre 2023.

Subventions économiques et Habitat–Subvention « Aide à l'installation en agriculture » EARL Kerscaven, Madame Céline DANION à PLOVAN

Philippe RONARCH, Vice-Président, rappelle au Bureau Communautaire que, par délibérations en date du 29 mars 2012 et du 11 mai 2023, il a été décidé la mise en place d'une aide forfaitaire à l'installation en agriculture de 3 000 € et, par délibération en date du 09 juillet 2020 donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Délibération 10-1- Conseil Communautaire 23 novembre 2023 - CCHPB

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 029-242900710-20231123-202311_FL75_101-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 029-242900710-202311_FL75_101-DE

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique de fin 2017 et reconduite par celle de mai 2023, avec la Région Bretagne.

Le dossier de Mme Céline DANION, « Earl Kerscaven » (domiciliée 126 Lavanet Vihan) à PLOVAN étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de lui allouer une aide à l'installation de 3 000 €
- Mandate la Présidente pour verser la subvention.

Subventions économiques et habitat - Subventions habitat - Aides au ravalement

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle que le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues au titre de l'Aide au ravalement.

Le tableau ci-dessous recense les projets reçus :

| N° de dossier | Commune | Aide au ravalement |
|---------------|------------------|--------------------|
| 101/2023 | PLONEOUR-LANVERN | 867,70 € |
| 104/2023 | PEUMERIT | 738,00 € |

Le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'allouer l'aide au ravalement pour ces projets, au montant indiqué dans le tableau.
- Mandate la Présidente pour verser les subventions relatives à ces projets.

La Présidente,

2A. rue de la Mer 29710 POULDREUZIC Tél. 02 98 54 49 04 Fax 02 98 54 33 06